L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 13 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME R. BURRAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement de No 8 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3f.

TROUVÉ—Coin St-Philippe et Bourgogne, un cheval bai. Le propriétaire peut le réclamer en payé et les frais et donnant la description J. Cazale, coin Dauphine et St-Philippe. 11 oct—3f

ON DEMANDE.

AU Bureau de Placement Dufonde, 51 Passage de la Bourse, vingt familles pour le mois de Octobre. Bonnes maisons à habiter. Salaires $1.50. 13 oct—1f

UNE une jeune fille pour le ménage en général au 210 rue Dorgenois, près Esplanade. 12oct—

CHANCE rare en ville.—On demande un associé possédant $600. Ecrire à John Baylet, P. O., avant lundi 14 octobre. 12 oct—2f

UNE cuisinière—D'excellentes recommandations seront exigées. S'adresser au No 349 rue Marais, encoignure Kerlerec. 11 oct—3f

DES jeunes personnes pour un travail facile. S'adresser de 7 h. à 1 h. P. M., Arkansas Presse Cal iope, entre Locust et Prytet. 9 oct—7f

A VENDRE.

EPICERIE bien située, ayant une bonne clientèle. Loyer 8 ans peu élevé avec privilège de renouvellement. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 13 oct—2f

UNE épicerie pour cause de départ, au coin de rues Desparts et Bagatelle. 13oct—13 20

A VENDRE ou à louer—Terrain encoignure Esplanade et Derbigny. S'adresser 247 Esplanade près Claiborne 13 oct—1f

POUR cause de décès le fond de la Tailor de M. Delcous 91 rue Bourbon; empêchement un joli lot de portes vitrées de chassis, vitrines et glacières, et un lot d'outils pour charpentier. 13 oct—12 13 2f

A LOUER

POUR bals, concerts, noces, banquets, la Salle de l'Union Française, à prix modérés. Pour la location s'adresser à M. A. Castel trésorier de la Société, coin Royale et St Pierre. 13 oct—4dim

LE beau magasin à trois étages, 48 rue de Chartres. Prix modéré, avec bail à la convenance du locataire. S'adresser à F. Tuague, 38 rue de Chartres. 13oct—1f

RESTAURANT et coiffeur 120 Rue Bourbon. Prix modérés. S'adresser sur les lieux. 9 oct—6f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme de 37 ans, ancien avocat ancien journaliste demande emploi de professeur de français ou à défaut de caissier ou toute personne de confiance ou employé dans une famille. Bonnes références. S'adresser à M. Geo. Gay, St Gabriel P. O. La. 13 oct—1f

UNE jeune fille française désire entrer dans une famille comme institutrice pour donner des leçons de français d'allemand et de piano. Ecrire à C. L., bureau du journal. 4oct—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Geo. Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,403—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte final présenté par Annie Lauer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

K. A. LUMINAIS,
13 oct—13.18 22 Greffier.

Succession de Susanna Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,339—Division D.—Attendu que Dominick Attenhofer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susanna Attenhofer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
12 oct—12.17 20 Greffier.

Succession de Mme Eva Blumrot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,719—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte présenté par Blumrot, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
4oct—4 9 13 Greffier.

Succession de Enrique De Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,013—Division C.—Attendu que Auguste Ferrandon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Enrique De Villa, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
8 oct—8 13 17 Greffier.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte le la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81
Primes marine	3,724 96
Primes de rivières	2,782 90
	$173,663 67
Primes acquises de 1887	57,567 11
Total des primes	$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage	$16,460 84
	$247,691 62
A déduire—	
Primes non terminées pour 1888	$49,088 73
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	29,274 81
Autres primes remboursées	7,002 79
Réassurances	8,388 26
	$93,754 59
Revient à	$153,937 03
A déduire—	
Risques de feu de 1888	$103,101 34
Risques maritimes de 1888	1,276 42
Risques de rivières de 1888	510 73
Portes payées pour 1888	$104,888 49
Commissions	16,110 27
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73
Frais de cour et honoraires d'avocat	936 67
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,082 02
Dépenses générales, agiaires, intérêt et escompte	22,292 82
Profits et pertes	3,824 17
	$155,285 17
	$1,349 14
A quoi doit être ajouté: Pertes apparaissant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:	
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 62
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,875 02
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30
	$72,396 95
	$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,842 77
Primes en cours de collection	30,963 23
Bons de ville de la Nlle-Orléans, base à primes cumulées 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,804 20, St Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Orleans Artillery, $500 00	126,454 20
Matériel Commercial—	
New Orleans Cotton Exchange	23,200 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	36,012 11
Prêts sur demande garantis par titres vendables, No 219	36,562 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 55
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,944 55
Warrants de l'Etat	1,322 70
Débiteurs divers	834 95
	$366,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$368,310 93
PASSIF.	
Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,166 75
Pertes opérées, payables en 1889	13,000 00
Pertes non opérées, payables en 1889	3,326 75
	$17,493 50
Surplus net en vue des portes de pertes	$351,293 43
L'actif ci-dessus est une sûreté suffisante pour les Bons de la Compagnie.	
(Signé) J. TUYES, Président.	
JOS A. SINCERE, Secrétaire.	

Fait et signé ceux soussignés, ce 1er jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FARRY, Président.
(Signé) [illegible], Président.

DIRECTEURS.

W. O. Vincent, E. Lecomte,
J. C. Robert, J. Bloch,
[illegible], [illegible],
[illegible], [illegible],
[illegible], [illegible],
[illegible], [illegible],
[illegible], [illegible].

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Le grande tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dimanches de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nos prédictions à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard. J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000,	soit	100,000
1 Lot de	50,000,	soit	50,000
1 Lot de	25,000,	soit	25,000
2 Lots de	10,000,	soit	20,000
2 Lots de	5,000,	soit	10,000
25 Lots de	1,000,	soit	25,000
100 Lots de	500,	soit	50,000
200 Lots de	300,	soit	60,000
500 Lots de	200,	soit	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
1 Lots de: $200,	200
	$130,200
PRIX TERMINAUX.	
999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
	$199,800
2,164 Lots se montant à	$1,054,000

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en sécurité. Votre écriture devra être distincte et la Poste la plus rapide de la Poste en se servant d'une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou échange de New York, dans des lettres enclosées. Mandats comptant par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

A dresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

Souvenez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont les tirages de la Chaste d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux sont ceux qui portent la signature de M. A. Dauphin, Président, et de Beauregard et Early, commissaires. Dans les tirages mensuels et semestriels des lots. Nulle autre ne peut exister.

Vous lisez cet avis: "Supplément", Original L'Abeille, Nouvelle-Orléans, Dimanche, 13 Octobre 1889. Il est publié sous le contrôle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, pour des raisons de sécurité, et pour éviter toute contrefaçon, nous avons demandé à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, de nous envoyer, par des représentants, des billets, et nous avons reçu, ce matin, des billets, et nous pouvons, en toute sécurité, et sans crainte, les offrir à nos lecteurs